



2021 – 2022

Les inscriptions au self se feront directement en ligne par les parents à partir de leur compte Ecole Directe entre le 2 septembre et le 15 septembre 2021.

L'inscription est valable pour l'année entière. Un seul changement sera accepté en cours d'année à condition qu'il soit demandé avant le 17 décembre 2021 auprès de la division de votre fille et sera effectif le 10 janvier 2022.

Deux modes au choix :

MODE REPAS AU FORFAIT ANNUEL : cf. tarifs détaillés dans le Règlement financier

MODE REPAS A L'UNITE

Chaque élève reçoit une carte de self qui doit être alimentée sur Ecole Directe impérativement avant toute utilisation (Paiement sécurisé en ligne).

Le solde ne doit pas être débiteur et celui-ci est consultable sur Ecole Directe à tout moment.

Rappel du tarif repas à l'unité : 1 repas : **9,50 €**

PROCEDURE D'ACCES FAMILLE SUR ECOLE DIRECTE :

Le code d'accès Parents à Ecole Directe sera fourni aux nouvelles familles par SMS.

Les autres familles conservent le code de l'an dernier.

Se connecter sur www.ecoledirecte.com

Après avoir saisi votre identifiant et votre mot de passe, aller dans « Vos informations/Informations personnelles/Vos enfants/Cocher les jours /Régime choisi/Envoyer la demande ».

Pour toute demande de modification des jours de self au-delà de cette date, il sera impératif d'envoyer un mail dans la division de votre fille.

Si vous optez pour le forfait annuel, Le montant choisi sera porté sur la facture envoyée début septembre.

Toute carte perdue ou détériorée sera facturée 10 euros